

**XV^e colloque Textes médicaux latins présalernitains
Toulouse, 5-8 juin 2024**

Santé et maladie, diététique et thérapeutique

La santé, dans les textes médicaux antiques, est influencée par le mode de vie, *uictus*, qui rend chez Celse le concept grec de diététique. C'est l'une des trois parties de la médecine, qui comprend des prescriptions concernant l'alimentation, le sommeil, l'hygiène corporelle, l'exercice, la sexualité... La bonne observation de ces préceptes suffit-elle à maintenir la santé ? Dans le cas contraire, qu'est-ce qui justifie la survenue de la maladie : mauvaise hygiène de vie, erreur d'appréciation, inéluctabilité de la maladie ? Y a-t-il une ou plusieurs diététiques ? Que dit cette partie de la médecine du contexte intellectuel, culturel, social dans lequel elle est formulée ?

L'approche thérapeutique est complémentaire de l'approche diététique. La maladie une fois survenue est traitée par des médicaments et par un régime adapté à la spécificité de chaque manifestation pathologique : la nourriture, la boisson, le sommeil et l'exercice sont mesurés en fonction de la gravité de la maladie ; le mode de vie du patient fait l'objet de prescriptions précises complétant le traitement médicamenteux ou s'y substituant. Quels sont les principes qui président au choix et à la composition des médicaments : quelle idée les auteurs médicaux se faisaient-ils de leur efficacité ; peut-on parler de principes actifs ? Quelle relation peut-on établir entre médicament (traitement) et maladie ? Fallait-il d'ailleurs être malade pour se soigner ? Comment expliquer, dans le cas de la thériaque par exemple, que le médicament soigne une maladie qui n'est pas encore déclarée ? Certains médicaments, comme l'opium, supposent une attention extrême à leur dosage : comment les compositions de médicaments étaient-elles mesurées puis délivrées ?

La réalisation effective des prescriptions et du traitement doit aussi être interrogée. Les ordonnances antiques conservées dans les traités médicaux étaient-elles réalistes ? A-t-on une idée de leur bonne observance ?

Le corpus pris en compte est celui des textes médicaux latins écrits avant la fondation de l'école de Salerne (c'est-à-dire jusqu'au VIII^e s.) ; par « médical », il faut entendre aussi les textes vétérinaires, encyclopédiques ou même agronomiques s'ils contiennent des prescriptions médicales. Conformément à la tradition de ces colloques, les études se fonderont directement sur les textes latins, ceux qui sont déjà édités ou ceux qui ne le sont pas encore.

Les propositions de communication doivent être adressées à jean-christophe.courtil@univ-tlse2.fr ou à valerie.gitton-ripoll@univ-tlse2.fr sous la forme d'un titre, avant le 30 avril 2023.